

Challenge classique lorrain

Règlement saison 2018-2019

1. « Le challenge classique lorrain » du comité lorrain est un challenge qui prend appui sur les compétitions énumérées au point 2, et qui fait l'objet d'un classement et d'une dotation indépendants de chaque tournoi classique concerné.

2. Pour la saison 2018-2019, les tournois suivants sont éligibles au trophée :

~ tournoi de Nancy « bergamote », le 19 octobre 2018

~ tournoi de Nancy « mirabelle », le 9 novembre 2018

~ tournoi de Nancy « macaron », le 7 décembre 2018

~ tournoi de Golbey, le 18 janvier 2019

~ tournoi de Cattenom, le 9 février 2019

~ tournoi de Mirecourt (Championnat 88 open), le 9 mars 2019

~ tournoi de Nancy en 8 rondes, le 23 mars 2019

~ tournoi de Verdun, le 31 mars 2019

~ tournoi de Sainte-Marguerite, le 26 avril 2019

~ tournoi de Bar-le-Duc, le 18 mai 2019

D'autres tournois, non déclarés au moment de l'ouverture de la saison, pourront intégrer ce calendrier ; leur éligibilité reste conditionnée par l'approbation des présidents des clubs déjà impliqués.

3. Selon son classement obtenu à l'issue de chacun des tournois susvisés, chaque joueur marque des points de « trophée » comme suit :

pour un TC5:

aucune victoire: 0 point

une victoire: 1 point

deux victoires: 3 points

trois victoires: 5 points

quatre victoires: 10 points

cinq victoires: 15 points

bonus pour le vainqueur du tournoi (10 points), le deuxième (7 points) et le troisième (5 points).

pour un TC8:

aucune victoire: 0 point

une victoire: 1 point

deux victoires: 2 points

trois victoires: 4 points

quatre victoires: 7 points

cinq victoires: 10 points

six victoires: 13 points

sept victoires: 16 points

huit victoires: 20 points

bonus pour le vainqueur du tournoi (13 points), le deuxième (9 points) et le troisième (7 points).

Un match nul donne lieu à une majoration égale à la moitié de la différence entre le nombre N constaté de victoires acquises et le nombre N+1.

Pour un TC5, l'auteur d'un match nul marque ainsi : 0.5 - 2 - 4 - 7.5 - 12.5 points.

Pour un TC8, l'auteur d'un match nul marque ainsi : 0.5 - 1.5 - 3 - 5.5 - 8.5 - 11.5 - 14.5 - 18 points.

Deux matchs nuls sont considérés comme une victoire et une défaite.

4. Au terme du dernier tournoi, tous les joueurs ayant cumulé des points sont classés, sachant que seules les cinq meilleures performances sont retenues. En cas d'égalité, la sixième meilleure performance est prise en compte. Si l'égalité persiste, les critères suivants sont retenus, dans l'ordre : le nombre de points marqués au total, le plus grand nombre de tournois disputés, le plus jeune des joueurs concernés.

Toutefois, ne pourront prétendre à figurer au classement final que les joueurs de la série « joker » ayant disputé au moins cinq tournois dans deux départements différents/au moins quatre tournois dans trois départements différents. Ne pourront prétendre à figurer au classement final que les joueurs de la série « A » ayant disputé au moins quatre tournois.

Même si sa série évolue au fil de la saison, la série de référence de chaque joueur, considérée pour ce challenge, est celle qu'il détenait lors du premier tournoi qu'il a disputé.

5. Sont distingués, au terme du trophée : les trois premiers du classement final, ainsi que le premier de chacune des séries A, B et C, considérées au terme du trophée (non cumulable).
6. Les prix/lots sont déterminés par Fabien Douté et Jean-François Himber, et remis dès la fin du dernier tournoi éligible. Le financement de ces prix/lots s'opère par le versement spécifique d'un euro par joueur, pour chacun des tournois éligibles, à la charge du club organisateur.
7. Le suivi de ce trophée est effectué par Daniel Thirion, sur le site scrab88.